

Génération identitaire condamné en appel pour être montés sur le toit de la CAF de Bobigny !

écrit par Christine Tasin | 3 octobre 2022



Bobigny, le 29 mars 2019. Les militants de Génération identitaire qui avaient occupé le toit de la CAF de Bobigny ont vu leur condamnation confirmée en appel. DR



Bobigny, le 29 mars 2019. Les militants de Génération identitaire qui avaient occupé le toit de la CAF de Bobigny ont vu leur condamnation confirmée en appel. DR

Et une décision inacceptable de plus de la justice de Macron, une !

En mars 2019 19 courageux (et jeunes) patriotes luttant contre l'immigration et pour que notre argent soit réservé aux Français montaient à 7 heures du matin sur le toit de la Caf de Bobigny avec une belle banderole :« De l'argent pour les Français, pas pour les étrangers ! », des fumigènes et un refrain « stop immigration ». Ils avaient en même temps diffusé un communiqué pour demander la fin des aides sociales pour les étrangers extra-européens.

Condamnés en première instance à 3 mois de prison avec sursis, le paiement des frais d'avocat de la CAF et des dommages et intérêts pour la CAF, les peines ont été confirmées en appel malgré le changement de qualification. Condamnés pour *violation de domicile* en première instance, le domicile de qui ? Un toit ? A l'heure où la loi protège les squatteurs de vrais domiciles et interdit/empêche leur expulsion, ça ne manque pas de sel ils ont été à nouveau

condamnés en appel mais cette fois pour « entrave à la liberté de travail » parce que quelques fonctionnaires avaient ... Pourtant, sur le toit, ils n'empêchaient personne de venir travailler à la CAF qui avait été fermée quelques heures au public. De toute manière ça n'a rien changé. Les 19 militants écopent de 3 mois de prison avec sursis et vont faire un pourvoi en cassation.

6 des 19 manifestants de Bobigny sont accusés par ailleurs d'avoir occupé pacifiquement et surtout symboliquement les locaux de SOS Méditerranée à Marseille... gageons que la justice du Yéti ne leur fera pas de cadeaux non plus.

Pendant ce temps, les mineurs isolés délinquants gambadent allègrement dans nos rues, agressant et volant (voire pire) nos concitoyens, attendant un hypothétique passage chez le juge qui se terminera par une très hypothétique condamnation théorique, un simple rappel à la loi le plus souvent.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/10/01/dupond-moretti-a-gagne-impossible-darreter-les-mineurs-meme-recidivistes/>